

N° CP *cel 112-06*
Séance du 08 DEC. 2006

CONSTRUCTION OU AMELIORATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE OU DE STOCKAGE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2000-2006 – CONVENTION MASSIF VOSGIEN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU la convention du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3e/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

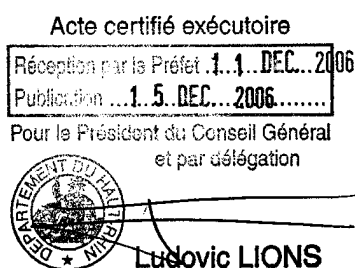
APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un total de subvention de 42.628,90 € pour la construction des bâtiments d'élevage ou de stockage, aux exploitants agricoles dont les noms et le détail de chaque financement figurent ci-dessous :

- | | |
|---|-------------|
| - EARL Ferme du SURCENORD à ORBEY | 22.867,00 € |
| - KIENY Jean-Marc à ORBEY | 17.861,25 € |
| - SARL Ferme du Creux du Chêne à ROMBACH LE FRANC | 1.900,65 € |

Ces subventions seront prélevées sur le chapitre 204/2042/F74.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions



LE PRESIDENT

Charles BUTTNER